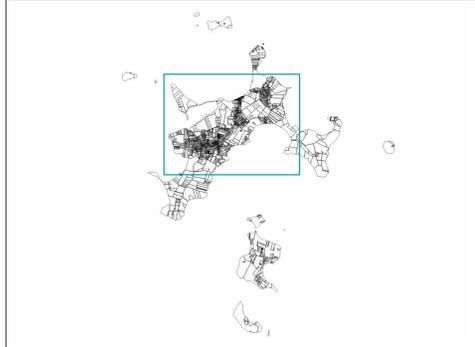


TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Objet	Bénéficiaire	Surface (m ²)
1	Projet mixte équipement/logements	Commune	1918
2	Repli du camping	Commune	7905
3	Projet agricole	Commune	1186
4	Projet d'équipement	Commune	230
5	Extension du cimetière	Commune	380

- ZONAGE DU PLU**
- Emplacement réservé
 - Servitude de résidence principale
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation
- PATRIMOINE NATUREL**
- Espace boisé classé
- Éléments du paysage à protéger au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme**
- Haie bocagère
 - Haie à créer
 - Arbre isolé
 - Zone humide avérée
 - Zone humide potentielle (trame pointillé blanc)
 - Cours d'eau
- PATRIMOINE CULTUREL ET PAYSAGER**
- Secteur soumis à l'application des procédures d'archéologie préventive
 - Mégalithe préservé au titre des monuments historiques
- Éléments du paysage à protéger au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme**
- Cône de vue à préserver au titre des éléments du paysage
 - Mégalithe préservé au titre de l'article L.151-19
 - Bâti patrimonial
 - Ensemble bâti
 - Muret
- PREVENTION CONTRE LES RISQUES NATURELS**
- Zones soumises au risque de submersion marine
 - Zones soumises au recul du trait de côte à horizon 2050(+20cm)
 - Zones soumises au recul du trait de côte à horizon 2100(+60cm)

Commune de l'Île d'Arz
PLAN LOCAL D'URBANISME



5.2 Règlement graphique - planche Centre

Échelle : 1/2000ème

Arrêt du PLU le 27 juin 2025
 Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du ...
 Le Maire.